

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS



COMITÉ SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 14 février 2025

Membres présents :

Pour ENTRE BIEVRE ET RHÔNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Monsieur Gilles VIAL
- Monsieur Laurent TEIL
- Monsieur Robert DURANTON
- Monsieur Claude LHERMET, suppléant de M. MALATRAIT

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

- Madame Sylvie DEZARNAUD

Assistaient à la séance sans voix délibératives :

- Monsieur Régis VIALLATTE, suppléant de M. TEIL – CC EBER
- Madame Caroline MUSCELLA, Cheffe de projet foncier économique et stratégique – Région Auvergne Rhône Alpes,
- Madame Aurélie FORCHERON, Responsable du Département aménagement et développement des sites portuaires – Compagnie Nationale du Rhône,
- Madame Caroline PRIEUR, Directrice – INSPIRA,
- Madame Géraldine OLLIVIER, Responsable technique et environnement – INSPIRA,

Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente du Syndicat mixte, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

- **Monsieur Gilles VIAL** est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 16 décembre 2024 n'appelle pas de remarques particulières.

- Il est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente rapporte les décisions prises par délégation.

Elle commence par rappeler les événements qui ont marqués le calendrier Inspira depuis le dernier comité syndical.

Elle lance ensuite les questions inscrites à l'ordre du jour du Comité Syndical.

Délibération 2025/575 - Protocole transactionnel CNR

Le Syndicat Mixte INSPIRA et la CNR ont négocié un protocole transactionnel pour régulariser les paiements liés aux études et travaux réalisés sur la ZAC Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons après la résiliation de la convention initiale en 2018. Ce protocole prévoit le versement des soldes dus par la CNR ainsi que le remboursement de la TVA non récupérable. Il permet de sécuriser juridiquement les engagements financiers des parties, en attendant la signature d'une nouvelle convention. La délibération vise à approuver ce protocole afin d'assurer la continuité du projet.

Adopté à l'unanimité

Délibération 2025/576 - Déclaration de projet Secteur Nord

Le Syndicat Mixte INSPIRA réaffirme l'intérêt général du projet Inspira sur le Secteur Nord et maintient sa demande d'autorisation environnementale. Ce secteur vise à accueillir des industries stratégiques en intégrant un fort engagement écologique et multimodal. Suite à l'enquête publique ayant eu lieu du 8 juillet au 10 septembre 2024, le projet a été ajusté pour répondre aux réserves et recommandations de la commission, incluant des mesures renforcées sur la multimodalité, la compensation écologique et la protection des riverains. La présente délibération valide ces ajustements et autorise la SPL ISÈRE AMÉNAGEMENT à poursuivre les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Délibération 2025/577 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget 2024 en attendant l'adoption du budget 2025

En attendant l'adoption du budget 2025, il est proposé d'autoriser l'exécutif du Syndicat mixte à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget 2024. Cette autorisation permet de garantir la continuité des projets en cours.

Adopté à l'unanimité

Délibération 2025/578 - Convention de mise à disposition du personnel d'EBER au Syndicat mixte Inspira

Suite au départ de la Responsable finances et gestion et en attendant son remplaçant au poste, la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône propose de mettre à disposition du Syndicat mixte un de ses agents. Cette mise à disposition vise à permettre au Syndicat mixte de bénéficier temporairement de l'expertise de l'agent désigné en matière de gestion de la paye et de conseil en comptabilité, et ce jusqu'au 30 juin 2025.

Adopté à l'unanimité

Délibération 2025/579 - Charte de partenariat avec le Lycée polyvalent de l'Edit

La délibération a pour objet de formaliser une charte de partenariat entre le Syndicat mixte de la zone industrialo-portuaire de Salaise-Sablons (INSPIRA) et le Lycée de l'Edit de Roussillon. Ce partenariat (sans financement) vise à renforcer les liens entre les deux entités et à offrir aux élèves une meilleure connaissance des métiers présents dans la zone industrialo-portuaire.

Messieurs Robert DURANTON et Gilles VIAL, Vice-Présidents du Syndicat mixte, sont désignés comme représentant d'Inspira dans le cadre de ce partenariat.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, informe les membres des prochains rendez-vous à retenir :

- Jeudi 20 février journée : Atelier de Co-Construction du futur PLUi sur la ZIP Inspira
- Vendredi 21 février à 14h30 : comité de validation
- **Lundi 03 mars de 10h30 à 12h : Comité syndical pour vote du DOB**
- Lundi 24 mars de 10h30 à 12h30 : Bureau
- **Jeudi 10 avril à 9h : Comité syndical pour élection nouveau Bureau Inspira**
- **Vendredi 11 avril à 14h : comité syndical pour vote du budget**

En l'absence d'autres questions, Madame la Présidente remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

La séance est levée à 10h30.

La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD



Le secrétaire de séance
Gilles VIAL



